

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUNAY
03.26.08.76.25

Bon No: 008809316		1ere Gachée: 09:58 (1)		Date: 20/07/2026		SOLA2607203963		Zone: Sous Centrale	
		Quantité: 0.50 m3		référence commande(2): 0326490481					
client: 411923 chantier: DEPART		LINGENHELD TP CA (SMTP)				3 RUE DES ONGLETTES ZA 51380 Verzy		Véhicule: LM LM	
		DEPART						LM LUI MEME	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
09:52						température: vitesse du vent: validité:			
00:00									
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
PJNCNXA300		BORDURE						consistance(7) Dmax	
								30	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						0			
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 300									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE								NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:					signature:				

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1